

MAIRIE DE SORNAY
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU MARDI 27 JANVIER 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Sornay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François MARCHAL, Maire.

Présents : Mr MARCHAL F. Maire, Mme RIETMANN O., Mrs ALLIOT B., DORDOR M., BARBE D., BARBE S., MARCHAL L., LAMBOLEY S., GAUTHIER C., LETHO A.

Secrétaire de séance : LETHO Alexandre

Absente excusée : GAILLARD K

Pouvoir de Mme Gaillard à Mr MARCHAL François

Début de la séance : 20h30

Ordre du jour :

- Choix du schéma directeur d'assainissement
- Validation du règlement Verdi ingénierie
- Questions diverses.

Ajout à l'ordre du jour : Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement
Dématérialisation des flux comptables

Choix du schéma directeur d'assainissement :

Suite au reclassement de la commune au premier rang parmi les priorités assainissement du département, et après avoir étudié l'impact sur le prix de l'eau, le conseil municipal débat sur les différentes possibilités d'assainissement de la commune. Après en avoir délibéré il décide, (9 pour, 1 abstention et 1 contre), de réétudier à nouveau le schéma directeur d'assainissement en s'orientant vers un assainissement collectif et de réengager une enquête publique.

Validation du règlement Ingénierie 70 :

Le conseil municipal décide de valider la proposition de l'agence Ingénierie 70 pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage sur les travaux d'assainissement (1% de la somme des travaux).

Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement :

Le conseil municipal autorise le maire à mandater les dépenses urgentes d'investissement (maître d'œuvre pour les travaux de réhabilitation de la mairie), avant le vote du budget primitif, dans la limite de 25% des dépenses d'investissement de l'année précédente soit au maximum à hauteur de 29 067€.

Dématérialisation des flux comptables :

Le conseil municipal décide de valider le devis de l'entreprise SRCI concernant la mise en place de la dématérialisation des flux comptables, pour un montant de 534€ TTC.

Questions diverses :

*les bornes incendie ont été vérifiées : deux sont à revoir avec le SIEVO car non utilisables.

*remerciements des administrés pour les colis des anciens

*l'association de pêche envisage de créer une rampe d'accès destinés aux pêcheurs sur « la plage » de Sornay. Le Conseil municipal autorise l'AAPPMA à aménager une rampe de débarquement sur la parcelle et à installer un panneau mentionnant un droit d'accès prioritaire aux pêcheurs.

Fin de séance : 22h15